

# Fiche de paie luxembourgeoise pour un télétravailleur à l'étranger : est-ce possible ?

## Réponse courte

**Non, il n'est pas possible d'établir une fiche de paie luxembourgeoise pour un salarié en télétravail intégral depuis l'étranger**, sauf en cas de **détachement temporaire** justifié par un **certificat A1** du **CCSS**.

Sans détachement, le salarié ne relève plus du **régime de sécurité sociale luxembourgeois** et l'employeur doit se conformer à la législation du **pays de résidence** du salarié. Depuis juillet 2023, tout télétravail transfrontalier doit être **déclaré au CCSS**. Le télétravail **100%** nécessite une demande préalable de détachement selon l'article 12 du Règlement (CE) 883/2004.

## Définition

Le **télétravail intégral** désigne une organisation où un salarié effectue **100%** de ses missions en dehors des locaux de l'employeur luxembourgeois, depuis un autre pays, en utilisant les technologies de l'information.

La **fiche de paie luxembourgeoise** est un document officiel attestant :

- Du paiement du salaire
- De la retenue des cotisations sociales
- De l'application de la fiscalité luxembourgeoise

Son établissement suppose l'affiliation au régime social luxembourgeois.

## Questions fréquentes

### Comment déclarer le télétravail transfrontalier au CCSS depuis juillet 2023 ?

Depuis juillet 2023, tout télétravail transfrontalier doit être déclaré au CCSS via le formulaire en ligne sur [www.teletravail.ccss.lu](http://www.teletravail.ccss.lu). Pour le télétravail 100%, une demande de détachement préalable est obligatoire. Le CCSS évalue les conditions et délivre un certificat A1 si la demande est acceptée.

### Peut-on établir une fiche de paie luxembourgeoise pour un salarié en télétravail 100% depuis l'étranger ?

Non, il n'est pas possible d'établir une fiche de paie luxembourgeoise pour un salarié en télétravail intégral depuis l'étranger, sauf en cas de détachement temporaire justifié par un certificat A1 du CCSS. Sans détachement, le salarié ne relève plus du régime de sécurité sociale luxembourgeois.

### Que se passe-t-il si un employeur établit une fiche luxembourgeoise sans certificat A1 pour un télétravailleur 100% ?

Établir une fiche luxembourgeoise sans certificat A1 pour un télétravailleur 100% depuis l'étranger est strictement interdit et expose l'employeur à des sanctions. L'employeur doit alors appliquer la législation du pays de résidence du salarié et adapter le contrat de travail en conséquence.

## Quelles sont les conditions pour maintenir une fiche de paie luxembourgeoise en télétravail 100% ?

Pour maintenir une fiche de paie luxembourgeoise en télétravail 100%, il faut : un contrat de travail luxembourgeois en vigueur, le salarié affilié au régime luxembourgeois, et obligatoirement un certificat A1 obtenu suite à une demande de détachement temporaire selon l'article 12 du Règlement (CE) 883/2004.

## Conditions d'exercice

### Conditions pour une fiche luxembourgeoise :

- Contrat de travail luxembourgeois **en vigueur**
- Salarié affilié au **régime luxembourgeois**
- **Certificat A1** pour télétravail 100%

### Réglementation applicable :

- Salarié 100% hors Luxembourg = hors régime luxembourgeois
- **Détachement temporaire** nécessaire (art. 12 Règlement 883/2004)
- Justification par **circonstances particulières**
- Certificat A1 attestant du maintien

## Modalités pratiques

### Procédure obligatoire depuis juillet 2023 :

#### 1. Déclaration préalable CCSS :

- Formulaire en ligne ([www.teletravail.ccss.lu](http://www.teletravail.ccss.lu))
- Demande détachement pour 100%

#### 2. Évaluation CCSS :

- Conditions de maintien au régime
- Délivrance certificat A1 si accepté

#### 3. Notification EESSI :

- Information institution pays de résidence
- Coordination électronique

### Sans certificat A1 :

- Impossibilité légale d'établir fiche luxembourgeoise
- Application législation pays de résidence
- Adaptation contrat de travail nécessaire

## Pratiques et recommandations

Analyse préalable obligatoire :

-

## Vérifier l'affiliation sécurité sociale

## Analyser les conventions bilatérales

## Obtenir certificat A1 pour 100%

Adapter le contrat selon législation

Information du salarié :

- Conséquences sur couverture sociale
- Impact fiscal
- Changement de régime applicable
- Documentation des démarches

Points de vigilance :

- Consultation CCSS et ACD
- Documentation complète
- Traçabilité des décisions
- Égalité de traitement

## Cadre juridique

Règlement (CE) n° 883/2004 :

- Article 12 : détachement temporaire
- Article 13 : législation applicable

Code du travail luxembourgeois :

- L.121-6 : égalité de traitement
- L.261-1 : obligations documentation

#### **Code sécurité sociale :**

- Article 13 : affiliation et territorialité

#### **Réglementation CCSS en vigueur :**

- Déclaration obligatoire depuis 01/07/2023
- **Accord-cadre** télétravail (25% à 49,9%)
- Procédures détachement pour 100%

#### **Conventions fiscales bilatérales**

L'établissement d'une fiche luxembourgeoise pour télétravail 100% étranger est **strictement interdit** sans détachement temporaire (certificat A1). **Analyse préalable** de la situation sociale et fiscale **impérative**. **Documentation** complète pour garantir conformité et éviter sanctions. L'**encadrement humain** du processus est essentiel.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.